

**RÉPUBLIQUE D’HAÏTI**

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES**

**UNITÉ TECHNIQUE D’EXÉCUTION (UTE)**

**PROGRAMME «AMÉLIORATION DE L’ACCÈS À L’ÉLECTRICITÉ EN HAÏTI (AMACEH)»**

**AOI-CS-AMACEH-001**

**FINANCEMENT NON REMBOURSABLE 4900/GR-HA**

**BANQUE INTERAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT (BID)**

**FINANCEMENT NON REMBOURSABLE GRT/CF-17708-HA**

**AGENCE DES ÉTATS-UNIS D’AMÉRIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (USAID)**

**Avis de Sollicitation d’Expression d’Intérêt**

La République d’Haïti a obtenu un financement non remboursable d’un montant équivalent à trente-huit millions de dollars des États-Unis d’Amérique (38,000,000.00 USD), dont trente et un millions cinq cent mille (31,500,000.00 USD) de la Banque Interaméricaine de Développement (BID) (HA-L1140) et six millions cinq cent mille dollars (6,500,00.00 USD) de l’ Agence des États-Unis D’Amérique pour le Développement International (USAID) (GRT/CF-17708-HA) pour l’exécution du Programme intitulé « AMÉLIORATION DE L’ACCÈS Á L’ÉLECTRICITÉ EN HAÏTI (AMACEH) (HA-L1140)». La Composante 2 de ce programme vise à favoriser le développement durable du Parc Industriel de Caracol (PIC) en y installant deux centrales solaires de 8 MWc et de 4 MWc avec un système de stockage chacune.

L’Unité Technique d’Exécution (UTE) du Ministère de l’Économie et des Finances (MEF), agence d’exécution du Programme AMACEH et bénéficiant de l’appui technique de la Cellule Energie du Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC), a l’intention d’utiliser une partie de ce financement aux fins de payer les services d’une firme de consultation et d’étude pour la mission de contrôle technique et de supervision de la Conception et la Construction des dites centrales.

L’objectif de la mission est d’assurer, pour le compte de l’Unité Technique d’Exécution (UTE), les prestations de contrôle technique et de supervision des travaux de conception et de construction de deux centrales solaires, une de 8 MWc et une autre de 4 MWc, munies chacune d’un système de stockage , au Parc Industriel de Caracol (PIC), dans le Département du Nord-Est. Le Consultant devra (i) approuver le dossier de conception, (ii) superviser les travaux de construction des deux centrales solaires, du système de stockage et les travaux connexes pour l’intégration au réseau, (iii) assurer l’intégrité des installations et des équipements jusqu’à la fin de la période de garantie. L’Unité Technique d’Exécution (UTE) du Ministère de l’Économie et des Finances (MEF) invite d’ores et déjà les consultants admissibles à manifester leur intérêt pour la fourniture de ces services. Les consultants intéressés doivent soumettre toutes les informations susceptibles de démontrer qu’ils sont compétents pour fournir lesdits services (brochures, description de services rendus dans le cadre de projets similaires, expérience dans des circonstances identiques, disponibilité du personnel compétent pour fournir les services, etc.). Les consultants peuvent s’associer pour joindre leurs compétences.

Pour être admis à concourir les candidats (y compris tous les membres d’un groupement et tout sous-traitants du candidat) doivent remplir les conditions ci-après :

1. ne pas être associés aux marchés de travaux, fournitures et services qui résulteraient des prestations objet du présent avis de sollicitation d’expression d’intérêt ;
2. être légalement enregistré dans le pays où le candidat est domicilié .

Le Consultant doit avoir les qualifications suivantes:

1. Une expérience dans le développement des études de faisabilité de centrales solaires photovoltaiques de caracteristiques similaires à ceux décrits dans ce document ;
2. Au moin 3 expériences dans la supervision de la construction de centrales solaires photovoltaiques de caracteristiques similaires à ceux décrits dans ce document ;
3. Une expérience dans un rôle similaire dans des pays similaires à Haïti (exemple : pays de la caraïbe, de l’Afrique de l’Ouest et de l’Amérique Latine).

Le Consultant doit également fournir les documents suivants :

1. Une lettre de manifestation d’intérêt dûment signée par le représentant légal de l’entreprise ;
2. Les coordonnées du bureau d’études y compris l’ensemble des membres dans le cas d’un groupement/association et/ou des sous-traitants, le cas échéant ;
3. L’attestation d’absence de litiges ou poursuites judiciaires (y compris pour l’ensemble des membres dans le cas d’un groupement/association et/ou des sous-traitants, le cas échéant) ;

Si l’un ou l’autre de ces critères n’est pas vérifié, le dossier sera jugé incomplet et non conforme.

Le Consultant sera sélectionné dans les conditions prévues par la Banque Interaméricaine de Développement : [*Politiques relatives à la sélection et au recrutement de consultants financés par la Banque Interaméricaine de Développement*](http://condc05.iadb.org/idbppis/aspx/ppProcurement.aspx?pLanguage=FRENCH&pMenuOption=oMenuPolicies) (Document GN-2350-15). Cette sollicitation est ouverte à tous les soumissionnaires éligibles dans les conditions décrites par lesdites politiques.

Les consultants intéressés peuvent obtenir de plus amples informations en adressant une demande à : **amaceh@ute.gouv.ht**.

Toute expression d’intérêt doit être soumise par courier électronique ou sous pli cacheté à l’adresse ci-dessous au plus tard le 23 Novembre 2020 à 14h 00 (heure locale d’Haïti), avec la mention suivante :

 **« Avis de sollicitation d’expression d’intérêt No AOI-CS-AMACEH-001»**

**Unité Technique d’Exécution (UTE)**

**26, Rue 3, Pacot, Port-au-Prince, Haïti**

**Tel : (509) 28 13 02 90 / 29 41 02 90**

**E-mail :** **amaceh@ute.gouv.ht**

**Website:** [**http://www.ute.gouv.ht**](http://www.ute.gouv.ht)